



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 16 janvier 2012 à 19 h 30  
13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

---

**PRÉSENCES :**

M. Richard BÉLANGER, Maire d'arrondissement  
M. Éric DUGAS, Conseiller d'arrondissement  
Mme Diane GIBB, Conseillère d'arrondissement  
M. Christopher LITTLE, Conseiller d'arrondissement  
M. François ROBERT, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mohamed Saâd MOUMNI, Secrétaire d'arrondissement  
Mme Claire VASSART, Directrice d'arrondissement

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

**Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

**CA12 28 0001**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève du lundi 16 janvier 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.02

---

### Période de questions du public

Le maire d'arrondissement ouvre la période de questions sur les points à l'ordre du jour;

---

#### CA12 28 0002

##### Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement suivant:

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 décembre 2011;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 10.04 1113890039

---

#### CA12 28 0003

##### Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement suivants:

- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 19 décembre 2011;

- Procès-verbal du comité de sécurité publique du mercredi 21 décembre 2011;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 10.05 1113890040

---

#### CA12 28 0004

##### De recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense supplémentaire à Canbec Construction, au montant de 65 000 \$ t.t.i., pour les travaux de reconstruction de rue et de réhabilitation du système de drainage pluvial de Terrasse Pagé à L'Ile-Bizard.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire à Canbec Construction, au montant de 65 000 \$ t.t.i., pour les travaux de reconstruction de rue et de réhabilitation du système de drainage pluvial de Terrasse Pagé à L'Ile-Bizard.

Canbec Construction  
145, rue Richer  
Lachine (Québec)  
H8R 1R4

Emprunt autorisé par le règlement : 0810-002

Investi: Sous-Projet 09 55706 010

Crédits autorisés	Brut (exempt de taxes)	Contrat (taxes incluses)
62 120,71 \$	57 055,08 \$	65 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1113152018

---

**CA12 28 0005**

**Adjudication d'un contrat à Services Matrec inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs pour matériaux secs et résidus verts pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 avec 2 options de renouvellement pour un montant de 68 169,26 \$ tti.**

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'octroyer un contrat à Services Matrec inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs pour matériaux secs et résidus verts pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 avec 2 options de renouvellement pour un montant de 68 169,26 \$ tti.

Le coût de la location s'établit comme suit:

Brut:	59 290,50 \$
Crédits autorisés:	65 204,73 \$
Net:	68 169,26 \$

D'imputer cette dépense au compte suivant:

2408 0010000 301112 04381 54503 014405 0000 000000 000000 00000 00000

Services Matrec inc.  
A/S François Boivin  
4, chemin du Tremblay  
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1114186022

**CA12 28 0006**

**Adjudication d'un contrat à Michel Phaneuf Designer inc. pour le service d'impression et la réalisation d'outils de communication pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 avec 2 options de renouvellement pour un montant de 42 667,22 \$ tti.**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'octroyer un contrat à Michel Phaneuf Designer inc. pour le service d'impression et la réalisation d'outils de communication pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 avec 2 options de renouvellement pour un montant de 42 667,22 \$ tti.

Le coût du service s'établit comme suit:

Brut:	37 110,00 \$
Crédits autorisés:	40 811,72 \$
Net:	42 667,22 \$

Cette dépense sera imputée au compte suivant :

2408 0010000 301100 01801 53801 000000 0000 000000 000000 00000 00000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1114186023

---

**CA12 28 0007**

**Autoriser la signature d'une entente de services entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève) pour l'année 2012.**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'autoriser le maire d'arrondissement, monsieur Richard Bélanger, et le secrétaire d'arrondissement, monsieur Mohamed Saâd Moumni, à signer l'entente de services entre la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève) et le Centre des arts de la scène Pauline-Julien d'une durée d'un an soit, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

Il est convenu, tel que le stipule l'article 6.2, que « cette entente se renouvellera automatiquement après que les deux parties aient procédé à une évaluation de la dernière année de services rendus et que ceux-ci se soient entendus pour renouveler ».

a) D'autoriser une dépense de 15 000 \$ comme contribution à la Salle Pauline-Julien à titre de partenaire de saison.

b) D'autoriser une dépense de 77 175 \$ plus les taxes applicables pour l'organisation et la réalisation de la programmation culturelle de l'arrondissement (entente de services).

- c) De procéder au paiement de ces dépenses comme suit :
1. Le 1<sup>er</sup> février 2012 : un premier versement de 15 000 \$ (contribution);
  2. Le 1<sup>er</sup> février 2012 : un deuxième versement de 30 930 \$ plus les taxes applicables;
  3. Le 1<sup>er</sup> mai 2012 : un troisième versement de 23 122,50 \$ plus les taxes applicables;
  4. Le 1<sup>er</sup> novembre 2012 : un quatrième et dernier versement de 23 122,50 \$ plus les taxes applicables.
- d) D'imputer l'ensemble de ces dépenses comme suit:
1. 301120 07289 61900 016491 000000 15 000 \$
  2. 301120 07289 54506 000000 000000 77 175 \$ plus les taxes applicables
- e) De mandater les services administratifs de faire les ajustements requis au budget de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1112366029

---

**CA12 28 0008**

**Adjudication d'un contrat à Rebutis Solides Canadiens inc., pour un montant de 1 461 762,48 \$ tti pour une période de 5 ans, pour la cueillette et le transport des matières recyclables.**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'octroyer un contrat à Rebutis Solides Canadiens inc, pour un montant de 1 461 762,48 \$ tti. pour une période de 5 ans, pour la cueillette et le transport des matières recyclables.

Le coût de la cueillette et le transport des matières recyclables s'établissent comme suit:

Brut:	1 271 374,20 \$ pour 5 ans
Crédits autorisés:	1 398 193,77 \$
Net:	1 461 762,48 \$

Cette dépense sera imputée au compte suivant :

2408 0010000 301112 04311 54503 014401 0000 000000 000000 00000 00000

Rebutis Solides Canadiens inc.  
1635, rue Sherbrooke Ouest, bur. 300  
Montréal (Québec)  
H3H 1E2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 20.05 1124186001

**CA12 28 0009**

**Adjudication d'un contrat à RCI Environnement inc., pour un montant de 4 001 088,60 \$ tti pour une période de 5 ans, pour la cueillette et le transport des déchets solides.**

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'octroyer un contrat à RCI Environnement inc., pour un montant de 4 001 088,60 \$ tti. pour une période de 5 ans, pour la cueillette et le transport des déchets solides.

Le coût de la cueillette et transport des déchets solides s'établissent comme suit:

Brut:	3 479 964,00 \$ pour 5 ans
Crédits autorisés:	3 827 090,40 \$
Net:	4 001 088,60 \$

Cette dépense sera imputée au compte suivant :

2408 0010000 301112 04311 54503 014400 0000 000000 000000 00000 00000

RCI Environnement inc.  
9501, boulevard Ray Lawson  
Anjou (Québec)  
H1J 1L4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1124186002

---

**CA12 28 0010**

**Déroger à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau en accordant une gratuité pour la tenue d'une collecte de fonds au bénéfice de l'Hôpital général Juif à l'occasion du Week-end pour vaincre les cancers féminins le samedi 12 mai 2012.**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'accorder une gratuité pour la location de la salle Boileau du Centre socioculturel le samedi 12 mai 2012 de 13 h à 01 h (13 mai) pour la tenue d'une collecte de fonds au bénéfice de l'Hôpital général Juif à l'occasion du Week-end pour vaincre les cancers féminins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1112366035

**CA12 28 0011**

**Demande d'aide financière pour la Fête nationale du Québec 2012.**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'autoriser Lynne Roy, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives et/ou Martin Bleau, directeur par intérim - Culture, Sports, Loisirs et Relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1112366034

---

**CA12 28 0012**

**Appuyer la Déclaration de Québec, adoptée à l'issue du 10e Congrès de l'Organisation mondiale du loisir .**

ATTENDU QUE le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU QUE le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

ATTENDU QUE le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, coeur de la vie démocratique;

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'appuyer la Déclaration de Québec, adoptée à l'issue du 10<sup>e</sup> Congrès de l'Organisation mondiale du loisir;

DE soutenir et développer l'engagement volontaire des citoyens dans la communauté;

DE soutenir et développer les organisations et les associations en loisir du territoire;

D'accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;

D'assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en oeuvre du loisir;

DE respecter les cultes et les moeurs des communautés et des collectivités locales; et

DE diffuser la présente convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1112366036

**CA12 28 0013**

**Octroi d'une subvention à la Fondation du centre d'hébergement Denis-Benjamin Viger.**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'octroyer une subvention au montant de 500 \$ à la Fondation du centre d'hébergement Denis-Benjamin Viger afin d'offrir des activités de musicothérapie, de zoothérapie, d'horticulture et d'acquérir des équipements spécialisés et de loisirs.

Que ladite somme soit payée à même les profits des tournois de golf de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1112366037

---

**CA12 28 0014**

**Nomination de membres pour le comité consultatif d'urbanisme pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

Que les personnes suivantes soient nommées membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève:

- Monsieur François Robert, conseiller d'arrondissement - district Jacques-Bizard, président pour un terme de deux ans;
- Monsieur Jean-Guy Charbonneau, résidant, membre pour un terme de deux ans;
- Monsieur Guy Perron, résidant, membre pour un terme de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 30.05 1113294109

---

**CA12 28 0015**

**Octroi des subventions pour l'année 2012 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'octroyer les subventions annuelles suivantes aux organismes oeuvrant dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, tel que recommandé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens :

Association de soccer de L'Île-Bizard	3 750 \$
Association de football de L'Île-Bizard	950 \$
Club de tennis de L'Île-Bizard	1 350 \$
Club de tennis de L'Île-Bizard (gestion du club)	1 500 \$
Jardin d'enfants Le Tournesol	400 \$
Troupe Meute 2e Saint-Raphaël – Louveteaux	400 \$
Troupe Meute 2e Saint-Raphaël - Louvettes	400 \$
Troupe Éclaireurs 2e Saint-Raphaël - Scouts	400 \$
Troupe Guides 2e Saint-Raphaël - Guides	375 \$
257 Castors des Champs	350 \$
Club des moineaux de L'Île-Bizard - badminton	375 \$
École de danse Bo-Geste	350 \$
Baseball Pierrefonds	375 \$
Club Taekwondo W.T.F. L'Île-Bizard	375 \$
Club de judo	300 \$
North-Shore Extreme Cheerleading	400 \$
Club de gymnastique GYMIBIK	<u>2 750 \$</u>
<b>Total</b>	<b>14 800 \$</b>

D'imputer ces dépenses au compte :

2408 0010000 301104 07001 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1122366001

---

### CA12 28 0016

#### Octroi d'une subvention à la Meute 2e Saint-Raphaël - Louveteaux.

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'octroyer une subvention au montant de 375 \$ à la Meute 2e Saint-Raphaël - Louveteaux afin d'aider financièrement dans l'organisation de deux soirées d'activités.

Que ladite somme soit payée à même les profits des tournois de golf de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.07 1122366002

**CA12 28 0017**

**Contribution financière à la Fondation de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'autoriser une contribution financière de 300,00 \$ à la Fondation de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île et d'imputer cette dépense au poste budgétaire :

2408.0010000.301109.01909.61900.016491.0000.000000.000000.00000.000000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.08 1121932001

---

**CA12 28 0018**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 764, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-517) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 764, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-517) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 764, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP – Chêne
Brique :	Arriscraft – Mistral
Aluminium :	Gentek – Argile
Portes & fenêtres :	Blanc
Soffites & fascias :	Gentek – Amande
Rampe :	Blanc
Persienne :	Noir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1113294095

**CA12 28 0019**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 766, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-518) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 766, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-518) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 766, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP – Chêne
Brique :	Arriscraft – Mistral
Aluminium :	Gentek – Argile
Portes & fenêtres :	Blanc
Soffites & fascias :	Gentek – Amande
Rampe :	Blanc
Persienne :	Noir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1113294096

---

**CA12 28 0020**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 768, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-519) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 768, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-519) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 768, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP – Chêne
Brique :	Arriscraft – Mélange manoir
Aluminium :	Gentek – Café

Portes & fenêtres : Blanc  
Soffites & fascias : Gentek – Amande  
Rampe : Blanc  
Persienne : Brun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1113294097

---

**CA12 28 0021**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 770, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-520) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 770, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-520) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 770, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP – Chêne  
Brique : Arriscraft – Mélange manoir  
Aluminium : Gentek – Café  
Portes & fenêtres : Blanc  
Soffites & fascias : Gentek – Amande  
Rampe : Blanc  
Persienne : Brun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.04 1113294098

---

**CA12 28 0022**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 776, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-523) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 776, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-523) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 776, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP – Chêne
Brique :	Arriscraft – Mistral
Aluminium :	Gentek – Argile
Portes & fenêtres :	Blanc
Soffites & fascias :	Gentek – Amande
Rampe :	Blanc
Persienne :	Noir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1113294099

---

### CA12 28 0023

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 778, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-524) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 778, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-524) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 778, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP – Chêne
Brique :	Arriscraft – Mistral
Aluminium :	Gentek – Argile
Portes & fenêtres :	Blanc
Soffites & fascias :	Gentek – Amande
Rampe :	Blanc
Persienne :	Noir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1113294100

**CA12 28 0024**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 784, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-527) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 784, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-527) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 784, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP – Chêne
Brique :	Arriscraft – Beige moka
Aluminium :	Gentek – Café
Portes & fenêtres :	Blanc
Soffites & fascias :	Gentek – Amande
Rampe :	Blanc
Persienne :	Brun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1113294101

---

**CA12 28 0025**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 786, rue Pierre-Marc-Masson (lots 37-528 et 38-146) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 786, rue Pierre-Marc-Masson (lots 37-528 et 38-146) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 786, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP – Chêne
Brique :	Arriscraft – Beige moka

Aluminium : Gentek – Café  
Portes & fenêtres : Blanc  
Soffites & fascias : Gentek – Amande  
Rampe : Blanc  
Persienne : Brun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1113294102

---

**CA12 28 0026**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 805, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-508) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 805, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-508) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 805, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP – Chêne  
Brique : Arriscraft – Beige moka  
Aluminium : Gentek – Café  
Portes & fenêtres : Blanc  
Soffites & fascias : Gentek – Amande  
Rampe : Blanc  
Persienne : Brun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1113294103

---

**CA12 28 0027**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 807, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-507) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 807, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-507) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 807, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP – Chêne  
Brique : Arriscraft – Beige moka  
Aluminium : Gentek – Café  
Portes & fenêtres : Blanc  
Soffites & fascias : Gentek – Amande  
Rampe : Blanc  
Persienne : Brun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1113294104

---

#### **CA12 28 0028**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 813, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-504) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 813, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-504) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 813, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP – Chêne  
Brique : Arriscraft – Gris mystique  
Aluminium : Gentek – Kaki  
Portes & fenêtres : Blanc  
Soffites & fascias : Gentek – Argile  
Rampe : Blanc  
Persienne : Noir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1113294105

---

**CA12 28 0029**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 815, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-503) à L'Île-Bizard**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 815, rue Pierre-Marc-Masson (lot 37-503) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 815, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP – Chêne  
Brique : Arriscraft – Gris mystique  
Aluminium : Gentek – Kaki  
Portes & fenêtres : Blanc  
Soffites & fascias : Gentek – Argile  
Rampe : Blanc  
Persienne : Noir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.12 1113294106

---

**CA12 28 0030**

**Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour l'agrandissement du bâtiment au 35, rue Sainte-Anne (lot 1 843 678) à Sainte-Geneviève**

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Éric DUGAS

Et résolu :

D'approuver les plans pour l'agrandissement du bâtiment au 35, rue Sainte-Anne (lot 1 843 678) à Sainte-Geneviève, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement du bâtiment au 35, rue Sainte-Anne, selon les plans présentés.

De suggérer de conserver les parties existantes en blocs de verre (représentant une croix) devant les cages d'escaliers et ce, dans le but de respecter l'aspect patrimonial du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.13 1113294107

**CA12 28 0031****Procédure d'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (CA28 0022-1)**

Avis est donné par le conseiller monsieur François Robert qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, avec dispense de lecture, un règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (CA28 0022), de manière à modifier la carte jointe en annexe en y ajoutant un nouveau secteur.

40.14 1113294108

---

**CA12 28 0032****Procédure d'adoption du Règlement concernant la circulation et la restriction des charges des véhicules lourds sur le pont Jacques-Bizard - Règlement CA28 0030**

Avis est donné par le conseiller monsieur Christopher Little qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, avec dispense de lecture, le Règlement concernant la circulation et la restriction des charges des véhicules lourds sur le pont Jacques-Bizard - Règlement numéro CA28 0030.

40.15 1113890041

---

**CA12 28 0033****Procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, autorisant le financement pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens - Règlement numéro 0812-001**

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

**Adoption du règlement d'emprunt 0812-001**

1) D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 745 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens - Règlement numéro 0812-001.

2) D'imputer cette dépense comme suit:

<b>SOUS-PROJET</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CRÉDITS</b>
1234506010	Aménagement terrains sportifs	70 000 \$
1234506020	Réaménagement - parcs anciens	70 000 \$
1234506030	Parcs anciens - asphaltage des sentiers	70 000 \$

1234506040	Parc Cardinal	125 000 \$
1234506050	Parc Terrasse Martin	125 000 \$
1234506060	Parc Eugène-Dostie - agrandissement	150 000 \$
1234506070	Tennis Jonathan-Wilson	100 000 \$
1236506010	Achat d'équipements sportifs pour terrains sportifs	35 000 \$

3) De décréter que la période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1113890034

---

#### CA12 28 0034

#### Procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, autorisant le financement pour la réalisation du programme de réfection routière - Règlement numéro 0812-002

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

#### Adoption du règlement d'emprunt 0812-002

1) D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 935 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière - Règlement numéro 0812-002.

2) D'imputer cette dépense comme suit:

SOUS-PROJET	DESCRIPTION	CRÉDITS
1255706010	Réfection de trottoirs et de bordures	75 000 \$
1255706030	Stationnements Place Blaise et Closse	60 000 \$
1255706020	Rue Pierre-Boileau	700 000 \$
1255706050	Branchements privés- enfouissements des services électriques boulevard Guin	100 000 \$

3) De décréter que la période de financement ne doit pas excéder dix (10) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.17 1113890035

**CA12 28 0035**

**Procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, autorisant le financement pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules - Règlement numéro 0812-003.**

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

**Adoption du règlement d'emprunt 0812-003**

1) D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 367 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules - Règlement numéro 0812-003.

2) D'imputer cette dépense comme suit:

<b>SOUS-PROJET</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CRÉDITS</b>
1268506010	Camionnettes (remplacement du 98-3)	80 000 \$
1268506020	Camion 1 t.m. - benne basculante (remplacement du 01-3)	92 000 \$
1268506030	Camion et équipement de déneigement	195 000 \$

3) De décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.18 1113890036

---

**CA12 28 0036**

**Procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, autorisant le financement pour la réfection des bâtiments administratifs et communautaires - Règlement numéro 0812-004.**

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

**Adoption du règlement d'emprunt 0812-004**

1) D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt 400 000 \$ pour la réfection des bâtiments administratifs et communautaires - Règlement numéro 0812-004

2) D'imputer cette dépense comme suit:

<b>SOUS-PROJET</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CRÉDITS</b>
1244506010	Aménagement de l'entrée des travaux publics	100 000 \$
1244506020	Revêtement et équipement bâtiment administratif	70 000 \$
1244506030	Piscine parc Eugène-Dostie ( bassin béton)	100 000 \$
1244506040	Programme d'efficacité énergétique des bâtiments	30 000 \$
1244506050	406, de l'Église (enveloppe extérieure)	100 000 \$

3) De décréter que la période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.19 1113890037

**CA12 28 0037**

**Procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, autorisant le financement pour l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement numéro 0812-005**

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

**Adoption du règlement d'emprunt 0812-005**

1) D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant en emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement numéro 0812-005.

2) D'imputer cette dépense comme suit:

<b>SOUS-PROJET</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CRÉDITS</b>
1268606010	Informatique	50 000 \$

3) De décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.20 1113890038

**CA12 28 0038**

**Embauche de monsieur Frédéric St-Louis pour le poste de conseiller en aménagement**

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'embaucher monsieur Frédéric St-Louis pour le poste de conseiller en aménagement.

POSTE: Permanent  
ACCREDITATION: Professionnel (29)  
EMPLOI: 402860 Conseiller en aménagement  
POSTE: 48642  
DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 24 janvier 2012 (à confirmer)  
ÉCHELLE SALARIALE: Minimum 50 600 \$ Maximum 85 111 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 50.01 1112858029

---

**Dépôt de documents**

- Liste des permis émis (Construction, occupation, lotissement) 01-11-2011 au 30-11-2011;
- Résolution Mercier Hochelaga-Maisonneuve (CA11 27 0552) – Développement de nouveaux logements sociaux et protection du parc existant;
- Liste des permis émis (Construction, occupation, lotissement) 01-12-2011 au 31-12-2011;
- Rapport budgétaire – 5 janvier 2012;
- Factures non associées à un bon de commande – Décembre 2011;
- Liste des bons de commande approuvés – 23 novembre 2011 au 5 janvier 2012;
- Virements budgétaires – Arrondissement – 9 janvier 2012;
- Virements budgétaires – Arrondissement PTI – Décembre 2011;
- Virements budgétaires – Gestion de l'eau – 9 janvier 2012;

60.01

---

**CA12 28 0039**

**Réviser l'affectation pour fins de parcs du lot 39-147 cédé à la Ville par le groupe Immobilier Grilli de sorte que l'arrondissement puisse l'utiliser à des fins autres relevant de ses compétences exclusives tel que stipulé par la Charte de la Ville de Montréal**

ATTENDU que le lot 39-147 a été versé au domaine public comme "parc";

ATTENDU que la compensation pour fins de parc a été faite antérieurement;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement veut l'utiliser à sa discrétion à d'autres fins municipales;

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement se réserve le droit d'utiliser le lot 39-147, versé au domaine public comme "parc" suite à l'avis no. 17 649 130 en date du 22 octobre 2010, à d'autres fins municipales qui relèvent de ses compétences exclusives telles que définies par la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 70.01 1111984012

---

**CA12 28 0040**

**Dépôt du bilan 2011 de l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.**

ATTENDU QUE le règlement sur les pesticides adopté par le conseil de la Ville de Montréal.

ATTENDU QUE chaque arrondissement doit déposer un bilan de l'application dudit règlement.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

Que le conseil de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève approuve le bilan 2011 de l'application du règlement relatif aux pesticides.

Que ledit rapport soit déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02 1121893001

---

**Période de questions du public**

Le maire d'arrondissement ouvre la période de questions du public;

70.03

---

**CA12 28 0041**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève du lundi 16 janvier 2012 à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.04

---

Richard BÉLANGER  
Maire d'arrondissement

---

Mohamed Saâd MOUMNI  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2012.